



REGLEMENT

1. GÉNÉRALITÉS

- L'Association **CEVENNES HISTORIC RALLY TEAM**, Association loi de 1901 N°W343021821, déclarée en préfecture le 17 octobre 2017, dont le siège se situe 6, rue des Bleuets à Juvignac (34990), organise les 31 mars et 1er avril 2018, un rallye touristique réservé aux véhicules à caractère historique et sportif dénommé le « **7 TOUR** » (prononcer le **Cévennes Tour**).
- Le 7 TOUR n'est en aucun cas une épreuve sportive. Il s'agit d'une randonnée touristique au livre de route (road-book) d'environ 300 kms sans classement, et sans notion de vitesse qui se déroule sur route ouverte, dans le respect du Code de la Route, et des arrêtés municipaux des communes traversées.
- Le départ des participants est échelonné de minute en minute de façon à ne pas générer de circulation en convoi.
- Tout participant ayant une conduite dangereuse ou inappropriée se verra immédiatement exclus sans préavis.

2. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

- **OUVERTURE DES ENGAGEMENTS** : le lundi 29 janvier 2018
- **CLOTURE DES ENGAGEMENTS** : le lundi 19 mars 2018
- Accueil et Vérifications administratives et techniques : le 31 mars 2018 de 13h30 à 15h30 à MONTARNAUD (34570)
- Départ 1^{ère} Etape : MONTARNAUD (34570) – MEYRUEIS (48150) : le 31 mars à 16h00
- Départ 2^{ème} Etape (optionnelle) : MEYRUEIS – MEYRUEIS : le 31 mars à 22h30
- Départ 3^{ème} Etape : MEYRUEIS – MONTARNAUD : le 1^{er} avril à 10h30
- Arrivée finale et repas de clôture le 1^{er} avril 2018 à 13h30

3. SECURITE DE L'EPREUVE

- L'organisation dispose sur le parcours plusieurs contrôles de passage afin de s'assurer du respect du parcours.
- Tout participant ayant quitté le parcours doit immédiatement en informer l'organisateur.
- Plusieurs numéros de téléphone sont communiqués aux concurrents et mentionnés dans le livre de route. (Contact sécurité, Contact itinéraire, Contact véhicule balais)
- Les points de ravitaillement en carburant sont mentionnés sur le livre de route, ainsi que les dangers constatés lors des phases de reconnaissance.
- En cas de nécessité ou d'entrave sur le réseau routier, l'organisateur se réserve le droit de modifier le parcours.
- Un véhicule balais clôture l'épreuve. En cas de panne d'un véhicule, le camion balais transporte s'il est en capacité de le faire, le véhicule du concurrent jusqu'à l'agglomération la plus proche.
- Dans le cas contraire, le concurrent prend à sa charge l'intégralité des frais d'enlèvement et de rapatriement de son véhicule, et mandate son assureur ou le garagiste le plus proche afin de retirer le véhicule de la voie publique.

4. VÉHICULES AUTORISÉS À PARTICIPER

- Sont admis à participer en priorité les voitures anciennes à caractère sportif.
- Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est fixé à **49 voitures** pour des raisons de logistique.
- L'association organisatrice effectuera sur les équipages et leur véhicule des vérifications administratives et techniques permettant de contrôler les informations portées sur la fiche d'engagement et la conformité du véhicule au regard du Code de la Route.
- Les points de sécurité suivants seront particulièrement observés :
 - Etat des pneumatiques
 - Fonctionnement de l'éclairage, des clignotants et des essuie-glaces.
 - Présence d'un cric et d'une roue de secours en état.
 - Présence d'un triangle de sécurité.
 - Présence de 1 gilet fluorescent de sécurité par personne embarquée.
 - Etat des ceintures de sécurité,
 - Niveau sonore de l'échappement.
- A l'issue des vérifications, l'organisation peut, en cas d'avis négatif du contrôleur, refuser le départ d'un équipage sans qu'il ne puisse être exigé le moindre dédommagement.

5. ENGAGEMENT

- Les demandes d'engagement, accompagnées du règlement par chèque sont adressées à:

CEVENNES HISTORIC RALLY TEAM
6, rue des Bleuets 34990 JUVIGNAC

- Coordonnées : Tél : 06.18.28.28.56 / Email : 7rallyteam@gmail.com

- Toute demande d'engagement ne sera prise en compte que si elle est accompagnée du montant de sa participation. L'engagement pour un équipage composé de 2 personnes est de 145 € (cent quarante cinq euros), et 70€ (soixante dix euros) si présence d'un passager supplémentaire.
- La prestation comprend pour un équipage de 2 personnes :
 - Deux plaques de l'événement
 - Un livre de route
 - La collation de bienvenue du samedi 31 mars
 - Le repas du samedi 31 mars (soir)
 - La collation du samedi soir (arrivée de l'étape de nuit)
 - La nuitée du 31/03 au 01/04 pour 2 personnes dans un établissement dédié à la manifestation
 - Le petit déjeuner du 1er avril servi dans l'établissement
 - Le repas de clôture du 1er avril
 - Les trophées et souvenirs
- Les chèques seront remis à l'encaissement **le lundi 26 mars 2018**.
- Tout forfait signalé par courrier réceptionné au-delà du **lundi 26 mars 2018** minuit ne pourra prétendre à aucun remboursement quel qu'il soit.
- L'association organisatrice se réserve le droit de refuser un engagement sans avoir à justifier sa décision.

6. ORDRE DE DEPART ET IDENTIFICATION DES CONCURRENTS

- L'attribution des numéros ainsi que les ordres des départs sont laissés à la discrétion de l'Organisation.
- L'organisation fournira à chaque équipage deux plaques, dont une devra être apposée visiblement à l'avant du véhicule, sans cacher, même partiellement, la plaque d'immatriculation.
- L'organisation se réserve le droit de faire figurer une ou plusieurs publicités sur les véhicules.
- Les participants peuvent faire figurer toutes publicités sur leur voiture, pour autant que celles-ci ne soient pas de caractère injurieux ou politique et ne soit pas contraire aux dispositions légales en vigueur,

7. ASSURANCES

- Une police d'Assurance R.C. est souscrite par l'association Cévennes Historic Rally Team pour garantir les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile pouvant incomber à l'Organisation ou aux participants.
- Le participant reste seul responsable des dégâts matériels pouvant survenir à son véhicule, ceux-ci n'étant en aucun cas de la responsabilité de l'Organisation.